

On ne peut encore affirmer là-dessus rien de positif ; il importerait cependant de savoir à quoi s'en tenir. Le Comité entend sur ce sujet diverses observations qui lui sont présentées par M. Smith, M. Dareste et M. Sauzet, présidant la séance. Ces observations amènent à conclure que l'uniformité absolue des circonscriptions administratives pour l'époque romaine n'est nullement probable. En effet, pour l'époque des royaumes barbares et le moyen âge, il a été démontré péremptoirement qu'elle était une pure chimère, et l'on peut se fonder ici sur une analogie légitime. On peut se fonder encore sur les diversités très-réelles et très-certaines qui existaient sous les empereurs romains, non seulement entre les différentes provinces de l'Empire, mais même entre les différentes parties de la Gaule, et sur ce fait que le titre de *vicus* était également donné à des villes considérables et à de simples bourgades. Les Romains avaient sans doute une administration très-perfectionnée, avec une hiérarchie savante et uniforme ; mais rien n'indique que cette uniformité soit allée au-delà des *cités* et que les circonscriptions locales aient eu partout une organisation identique. Il faut espérer que l'épigraphie, à laquelle nous devons de précieuses lumières sur le régime administratif des *cités* et de leurs corporations, pourra nous en donner un jour d'autres, non moins précieuses assurément, sur les agglomérations rurales et le système communal de l'Empire, fort mal connu aujourd'hui.

*Séance du 13 janvier 1860.*

M. Smith est nommé vice-président du Comité et adjoint en cette qualité à M. Gilardin, qui préside à la séance en qualité de président de l'Académie. M. Dareste est réélu comme secrétaire.

M. de Soultrait fait part des recherches auxquelles il se livre, pour répondre à la demande de concours adressée par